

comme celle du major général Cameron pendant plus de sept ou huit ans.

Il me semble fort étrange que des hommes occupant une position quelque peu semblable aillent faire un rapport aussi extraordinaire. Peut-être qu'un peu d'application de leur propre système faite dans leur propre cas, pourrait avoir l'effet de changer leur opinion.

#### QUESTION DES ÉCOLES DU MANITOBA.

M. CASGRAIN : M. l'Orateur, avant que la Chambre siège en comité, j'aimerais appeler l'attention du gouvernement sur une importante question. Je mettrai tout de suite la Chambre à l'aise, en déclarant que je n'entends pas faire de discours. Je regrette l'absence du premier ministre, mais si, à cette phase avancée de la session, je diffère de poser la question que je veux poser, il se peut que je n'aie pas une autre occasion de le faire.

Je voudrais savoir si, oui ou non, on en est arrivé à un règlement de la question des écoles du Manitoba, et dans l'affirmative, quel est ce règlement. S'il n'y a pas eu de règlement, je désire savoir si les négociations se continuent actuellement, ou s'il y a encore échange de communications entre ce gouvernement et celui du Manitoba.

On a promis, durant toute la dernière campagne électorale, et de la manière la plus formelle et la plus solennelle, qu'aussitôt que mon honorable ami qui dirige maintenant le gouvernement arriverait au pouvoir, il nommerait une commission pour se rendre au Manitoba, afin d'effectuer un règlement de cette irritante question. Je demande au ministre de nous accorder quelques renseignements sur ce point, et de dire au pays et à la Chambre si cette commission a été nommée.

On nous a assuré, et la promesse, je pense, a eu beaucoup d'effet, que sir Oliver Mowat serait nommé chef de cette commission, et qu'il n'y avait pas de doute, que, par ses bons offices, il provoquerait un règlement satisfaisant de la question. A-t-il été fait quelque chose dans ce sens ?

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright) : Je ne pourrais que répondre à l'honorable député (M. Casgrain) que, comme le premier ministre l'a déclaré en plus d'une occasion, il y a raisonnablement tout lieu de croire que cette question sera réglée à l'amiable. Je ne puis en dire davantage à présent.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

En comité.

Pour pourvoir à l'établissement d'un signal d'alarme à Belle-Isle ... ..\$20,000

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : Sur la côte sud-est de l'île de Belle-Isle, sise hors du détroit, il y a eu jusqu'à présent un signal d'alarme en cas de brouillard, fonctionnant au moyen d'un jet de bombes. On a trouvé ce système très peu satisfaisant, et depuis un certain temps, les propriétaires de steamers et la commission des Lloyds ont appelé instamment l'attention du gouvernement sur la nécessité absolue d'envoyer un signal d'alarme en cas de brouillard qui fût convenable en ce parage.

Je n'ai pas besoin de dire l'importance immense qu'il y a de posséder un système convenable

M. BEATTIE

d'alarme en cas de brouillard dans des parage semblables.

Le colonel Anderson s'y est rendu à ma demande, il y a environ deux mois, pour examiner les lieux, et a fait un rapport dans lequel il a fortement conseillé l'établissement à la demande de ceux qui ont intérêt à l'avoir, d'un signal d'alarme en cas de brouillard qui soit convenable.

Ce crédit a pour objet la mise à exécution de sa recommandation.

Pour pourvoir au coût de deux bouées flottantes au lac Érié .....\$3,500

M. MONTAGUE : Où ces bouées flottantes doivent-elles être placées ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Le colonel Anderson a visité les lieux, et choisi les endroits.

M. MCGREGOR : L'une se trouve près de Bar-Point, une autre à Colchester-Reef, et une troisième à la Pointe-Pelée.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Une délégation considérable de capitaines et de marins est venue ici et s'est entendue avec le colonel Anderson, quant aux endroits où les bouées doivent être placées.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER : S'est-on déjà procuré ces bouées ?

M. MCGREGOR : Le colonel Anderson est actuellement sur les lieux occupé à les placer.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Elles sont déjà arrivées de Londres.

M. TISDALE : Le ministre a-t-il pourvu, dans les principales estimations, au coût d'une autre bouée à Port-Dover ?

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Oui.

M. REID : Le ministre fera-t-il placer une bouée sur le rocher situé dans ce qu'on nomme les Narrows, juste à l'ouest de Brockville ? Le chenal à cet endroit a seulement 100 pieds de largeur, tout au centre se trouve un rocher dangereux. Un gros vapeur remorquant une barge est allé s'échouer sur ce rocher cet été. Il n'en coûterait que quelques dollars pour placer là une bouée, qui serait d'un grand secours aux marins. J'aimerais que l'honorable ministre fit examiner ce sujet par son sous-chef.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Je verrai à ce que les remarques de l'honorable député soient portées à l'attention du fonctionnaire chargé de ces matières.

M. WOOD (Brockville) : L'honorable ministre trouvera dans son département des communications de ma part à ce sujet. Le ministre de la Marine et des Pêcheries de l'ex-gouvernement fit quelque chose pour diminuer la batture en question ; mais, par suite de l'état d'abaissement des eaux depuis un an ou deux, la chose fut constatée insuffisante, et il serait bon, je crois, que le ministre se renseignât quelque peu à ce sujet.